

**LES ENSEMENCEMENTS DE POISSONS EN EAUX DOUCES :
POSITIFS POUR LES PECHEURS MAIS NEGATIFS POUR
LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, L'ETHIQUE ET LA DEVELOPPEMENT DURABLE.**

par **Benoît Couture**, Université de Sherbrooke, décembre 2002
(Sommaire du mémoire de maîtrise en Sc. de l'Environnement)

Les ensemencements de poissons représentent une pratique en croissance à l'échelle mondiale. Ils sont notamment effectués dans le but d'assurer le maintien des populations piscicoles face à une pression de pêche élevée. Cependant, dans plusieurs cas, l'ensemencement n'est pas un outil de gestion rationnel mais plutôt un outil politique par lequel les pêcheurs sont rassurés de constater que des actions sont entreprises afin de leur assurer un apport en poissons. Or, cette pratique implique un coût environnemental.

L'écologie et la génétique des populations piscicoles sont affectées par ce déversement massif d'une grande quantité de poissons dans un plan d'eau. [Le mémoire présenté] vise à mettre en lumière les problématiques environnementales associées à la pratique des ensemencements de poissons et à lancer des pistes de solutions qui pourraient être utilisées afin de rendre la gestion des ensemencements plus respectueuse des grands principes environnementaux, notamment de la préservation de la diversité biologique.

Les impacts de l'ensemencement.

Les ensemencements de poissons entraînent de nombreux impacts environnementaux. Des répercussions néfastes des ensemencements ont été documentées aux niveaux intraspécifique, interspécifique et écosystémique. Ces impacts ont un effet négatif sur la diversité biologique.

- Les impacts intraspécifiques surviennent lorsque des poissons sont ensemencés dans un milieu où une ou plusieurs populations de cette même espèce existent déjà. Les principaux impacts intraspécifiques des ensemencements de poissons sont l'altération de la taille et de la structure des populations, la détérioration génétique, notamment la perte de l'identité génétique, la perte de variabilité génétique et la réduction de la taille effective des populations, et la transmission de parasites et de maladies. Les poissons nouvellement introduits dans un plan d'eau ont souvent un effet néfaste sur les espèces indigènes, et même parfois sur le milieu d'ensemencement.
- Les impacts interspécifiques et écosystémiques des ensemencements de poissons peuvent être divisés en cinq grandes catégories :
 - la compétition,
 - la prédation,
 - la transmission de parasites et de maladies,
 - l'hybridation et, finalement,
 - le déséquilibre trophique et l'altération du milieu.

La réduction de la diversité biologique est probablement la pire conséquence envisageable des impacts environnementaux des ensemencements de poissons. Ceux-ci ont un effet négatif dommageable sur les trois niveaux de la diversité biologique, soit la diversité génétique, la diversité d'espèces et la diversité écosystémique.

Des choix sociétaux.

Étant conscients des impacts environnementaux engendrés par lesensemencements de poissons, une question s'impose : est-il acceptable pour l'être humain, d'un point de vue éthique, de favoriser, souvent au détriment de la diversité biologique, certaines espèces du milieu naturel à cause de sa préférence pour ces espèces, sachant que cette préférence est basée sur des critères variables et subjectifs? La réponse à cette question sera variable selon la philosophie à laquelle adhère la personne interrogée. Les ensemencements peuvent être acceptables pour les adeptes du conservationnisme, philosophie basée sur une éthique anthropocentrique, mais le sont beaucoup moins pour les adeptes de l'éthique de la terre, philosophie selon laquelle chaque entité naturelle possède une valeur intrinsèque, qu'elle soit ou non utilisée par l'être humain.

Le conservationnisme est la tendance qui a marqué le 20^e siècle au niveau de la gestion des ressources naturelles mais de plus en plus, l'éthique de la terre gagne du terrain. D'un point de vue éthique, la gestion du milieu naturel devrait se faire à la fois pour la diversité biologique et pour la diversité sociologique.

Types d'ensemencement.

Le terme « ensemencement » représente ici tout déversement volontaire par l'être humain de poissons vivants (œufs, alevins, fretins ou adultes) dans un plan d'eau. Plusieurs types d'ensemencements peuvent être identifiés, selon le but visé :

- l'ensemencement de repeuplement,
- l'ensemencement de soutien,
- l'ensemencement de dépôt-retrait,
- l'ensemencement de compensation,
- l'introduction de poissons et
- l'ensemencement expérimental.

Les impacts environnementaux des ensemencements de poissons dépendent grandement de la façon dont ceux-ci sont pratiqués. Ainsi, une saine gestion des ensemencements permettra d'en minimiser les impacts et, au contraire, une gestion déficiente ou inefficace aura comme conséquence d'en augmenter les effets néfastes. Du point de vue du développement durable, les types d'ensemencement les moins acceptables sont les introductions, de même que les ensemencements de soutien, de dépôt-retrait et de compensation, alors que **les ensemencements de repeuplement peuvent être acceptables s'ils sont pratiqués correctement.**

Les gestionnaires responsables des ensemencements ne devraient donc pas favoriser tous les types d'ensemencement.

Recommandations relatives aux ensemencements.

Les recommandations suivantes sont émises afin de faire des ensemencements de poissons une pratique acceptable selon les principes du développement durable :

1. Aucun ensemencement de poissons ne devrait être effectué sans que ses impacts environnementaux potentiels aient été évalués.
2. Les ensemencements de poissons devraient être une alternative de derniers recours. Avant qu'un programme d'ensemencement soit entrepris, des méthodes alternatives de rehaussement des populations telles que l'amélioration de la qualité de l'habitat ou une

meilleure gestion des pêcheries devraient être considérées, afin de favoriser le rétablissement des stocks naturels. À ce titre, un processus décisionnel devrait être mis en place.

3. Lorsque la pertinence d'un ensemencement est évaluée, les bénéfices et les coûts de l'ensemencement, en termes socio-économiques et biologiques, devraient être considérés. Pour ce faire, des outils de mesure des bénéfices et des coûts doivent être développés.
4. Lorsque la pertinence d'un ensemencement est évaluée, l'option «ne rien faire» devrait être considérée par les gestionnaires au même titre que les autres options, malgré les pressions potentielles du public.
5. Lorsqu'un ensemencement est effectué, ses objectifs devraient avoir été clairement définis et l'atteinte de ceux-ci devrait pouvoir être vérifiée ultérieurement, de sorte que l'ensemencement puisse être qualifié en terme d'échec ou de réussite et que des leçons puissent être tirées de cet exercice.
6. Lorsqu'un ensemencement est effectué, l'identité génétique des poissons ensemencés devrait être le plus semblable possible à celle de la population locale. Les poissons ensemencés devraient être issus d'un nombre suffisamment grand de géniteurs pour éviter toute perte de variabilité génétique.
7. Les gestionnaires et le public, spécialement les pêcheurs, devraient être sensibilisés aux impacts environnementaux néfastes des ensemencements de poissons.
8. **Pour les gestionnaires du milieu naturel, le fait de devoir pratiquer une activité d'ensemencement devrait être considéré comme un constat d'échec de pouvoir rétablir les effectifs d'une population par des moyens naturels et susciter un questionnement sur les méthodes de gestion utilisées.**

Obstacles politiques à une saine gestion des ensemencements.

Une analyse de la situation des ensemencements au Québec, où la pêche récréative est une activité importante, permet d'affirmer qu'il est irréaliste de penser que ces recommandations puissent être mises en application dans cette province sans que des modifications majeures soient tout d'abord apportées au système en place. **Le principal obstacle à l'application des principes du développement durable est la disparité des organismes effectuant les ensemencements.** Cependant, si une volonté réelle d'effectuer une gestion des ensemencements selon les principes du développement durable était présente, cette gestion pourrait possiblement être appliquée par la FAPAQ par le biais des permis de transport de poissons vivants et d'ensemencement. Pour qu'une telle situation soit concevable, il faut avant tout que les gestionnaires et le public soient informés des impacts environnementaux des ensemencements et qu'une volonté de changement du système de gestion actuel soit présente.

La réalité à laquelle sont confrontés les gestionnaires des pêches est complexe. Même lorsqu'elles visent une préservation adéquate du milieu naturel, les décisions doivent souvent être prises en fonction de pressions externes et dans un contexte où les ressources monétaires et humaines sont limitées. De toutes les recommandations émises dans le [mémoire], l'information des gens sur les impacts néfastes des ensemencements de poissons est sans doute la plus primordiale à court terme. Aucun changement significatif des systèmes de gestion en place ne saurait être apporté tant et aussi longtemps que les ensemencements continueront d'être vus comme un bienfait total. Le revers de la médaille existe. Les impacts environnementaux néfastes des ensemencements de poissons existent. Véhiculer ce message est le premier pas vers une amélioration de la gestion de la pêche récréative.